

## SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 20 juin 2011, aux lieu et heure ordinaires, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

### Présences :

Les conseillers M<sup>me</sup> Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

### Sont aussi présents :

La directrice générale M<sup>me</sup> Manon Bernard ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

### 11-06-573 **ORDRE DU JOUR**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 20 juin 2011 soit et il est, par les présentes, adopté en y retirant le point 15.6 « Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 202-110-1601-02 / Services professionnels / Surveillance et gérance du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare / Règlement n° 1601 »;

L'ordre du jour se lit donc comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
2. **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 2.1 Assemblée publique de consultation et séance ordinaire du 6 juin 2011
3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
4. **AFFAIRES DU CONSEIL**
  - 4.1 Nomination du maire suppléant / Mois de juillet, août, septembre et octobre 2011
  - 4.2 Fondation Richelieu des Trois-Lacs / Tournoi de golf
5. **GREFFE**
  - 5.1 Centre multisports / Contrat de gestion / Autorisation du MAMROT
  - 5.2 Règlement n° 1496 / Aréna / Modification de la clause d'affectation de subvention
  - 5.3 Règlement n° 1498 / Conduite d'amenée et prise d'eau / Modification de la clause d'affectation de subvention
  - 5.4 Règlement hors cour / Réclamation / 146, 2<sup>e</sup> Avenue
6. **TRÉSORERIE**
7. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 7.1 Comité de santé et sécurité au travail / Réunion du 9 mars 2011
  - 7.2 Service des travaux publics / Embauche temporaire / Journalier étudiant / Période estivale 2011 / Modification de la résolution 11-06-528
8. **COMMUNICATIONS**
9. **INFORMATIQUE ET GÉOMATIQUE**
10. **ARTS ET CULTURE**

- 11. ACTION COMMUNAUTAIRE**
- 12. PROTECTION PUBLIQUE**
- 13. TRAVAUX PUBLICS**
  - 13.1 Offre de services professionnels / Inspection par téléobjectif et création d'une base de données / Conduites d'égout et regards
  - 13.2 Adjudication de contrat / Appel d'offres n° 401-110-11-19 / Réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif
- 14. EAUX**
- 15. SERVICES TECHNIQUES**
  - 15.1 Autorisation / Transmission de plans et devis au MDDEP / Services municipaux / Partie de l'avenue André-Chartrand et de la rue Elmer-Lach / Règlement n° 1593
  - 15.2 Feux de circulation / Intersections du boulevard de la Cité-des-Jeunes avec la sortie 3 de l'autoroute 540 et avec la rue Henry-Ford / Demandes / Protocole d'entente / Études de circulation relatives au carrefour giratoire
  - 15.3 Ordres de changement n° 1 à 4 / Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Bordeaux, du Beaujolais, de Champagne et d'Avignon / Règlement n° 1539
  - 15.4 Adjudication de contrat conditionnelle / Appel d'offres n° VAUM1-030 / Construction d'une seconde conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique et d'une prise d'eau supplémentaire / Règlement n° 1498
  - 15.7 Critères de pondération / Construction d'un centre multisports / Règlement n° 1601
- 16. URBANISME**
  - 16.1 Cession de parc / Développements Banlieue-Ouest inc. / Projet domiciliaire « Les condos de la Gare » / Lot 4 847 490
- 17. ENVIRONNEMENT**
- 18. RÉGLEMENTATION**
  - 18.1 Avis de motion / Règlement n° 1498-02 / Augmentation de la dépense et de l'emprunt / Prise d'eau et conduite d'amenée
  - 18.2 Avis de motion / Règlement n° 1564-02 / Modification du règlement de stationnement (RMH 330)
  - 18.3 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1622 / Travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc)
  - 18.4 Adoption / Règlement d'emprunt n° 1629 / Construction d'un bâtiment et travaux connexes / Terrain du garage municipal / Rue Valois
  - 18.5 Adoption second projet / Règlement n° 1275-156 / Agrandissement de la zone I1-131 / Ajouts usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises / Parc industriel Joseph-Carrier
- 19. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 19.1 Autorisation de la directrice générale
- 20. PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**
- 21. PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**
- 22. LEVÉE DE LA SÉANCE**

« ADOPTÉE »

**11-06-574 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation ainsi que celui de la séance ordinaire du 6 juin 2011 soient et ils sont, par les présentes adoptés, le tout en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

« ADOPTÉE »

**11-06-575 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**11-06-576 NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT / MOIS DE JUILLET, AOÛT, SEPTEMBRE ET OCTOBRE 2011**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseiller M. François Séguin soit nommé maire suppléant pour les mois de juillet, août, septembre et octobre 2011.

« ADOPTÉE »

**11-06-577 FONDATION RICHELIEU DES TROIS-LACS / TOURNOI DE GOLF**

CONSIDÉRANT l'invitation à participer à l'Omnium Richelieu Sylvain Legault organisé par Fondation Richelieu des Trois-Lacs;

CONSIDÉRANT que les fonds amassés lors de cet événement serviront principalement à financer les projets des maisons des jeunes de la région;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit versé un montant de sept cent cinquante dollars (750 \$) à la Fondation Richelieu des Trois-Lacs à titre de commandite pour la tenue et la réussite de l'Omnium Richelieu Sylvain Legault qui se tiendra le 8 juillet 2011 au club de golf Valleyfield;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-590-00-970;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-06-578 CENTRE MULTISPORTS / CONTRAT DE GESTION / AUTORISATION DU MAMROT**

CONSIDÉRANT la résolution 11-04-281 prévoyant la conclusion d'une entente pour la gestion du centre multisports avec l'organisme sans but lucratif Centre multidisciplinaire de la Cité-des-Jeunes;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) doit accorder son autorisation à l'entente puisque celle-ci prévoit l'engagement des crédits de la Ville pour une durée supérieure à cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été présentée à cette fin par le greffier de la Ville;

CONSIDÉRANT que le MAMROT demande que le document soumis à son attention soit identifié avec plus de précision;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le MAMROT soit informé que le protocole faisant l'objet de la résolution 11-04-281 est celui qui porte la mention « Version révisée le 4 avril 2011 » tel que présenté aux membres du Conseil cette même journée;

QU'une copie du projet, portant au recto les initiales du greffier en date de ce jour ainsi que le numéro de la présente résolution, soit transmise au MAMROT.

« ADOPTÉE »

**11-06-579 RÈGLEMENT N° 1496 / ARÉNA / MODIFICATION DE LA CLAUSE D'AFFECTATION DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que le terme de remboursement décrété au Règlement n° 1496 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un nouvel aréna et de rénovation de l'aréna existant ainsi que tous les travaux connexes en décrétant un emprunt de dix millions quatre cent quatre-vingt mille dollars (10 480 000 \$) à ces fins est supérieur à la période de versement de la subvention accordée pour les travaux qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de modifier la clause d'affectation des subventions contenue au règlement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 10 du Règlement n° 1496 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 10 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

« ADOPTÉE »

**11-06-580 RÈGLEMENT N° 1498 / CONDUITE D'AMENÉE ET PRISE D'EAU / MODIFICATION DE LA CLAUSE D'AFFECTATION DE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT que le terme de remboursement décrété au Règlement n° 1498 autorisant la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux pour l'ajout d'une deuxième prise d'eau et une deuxième conduite d'amenée, y incluant tous les travaux connexes et décrétant un emprunt de sept millions cent soixante-cinq mille dollars (7 165 000\$) à ces fins est supérieur à la période de versement de la subvention accordée pour les travaux qui y sont prévus;

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) afin de modifier la clause d'affectation des subventions contenue au règlement;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénauld Gabriele  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'article 13 du Règlement n° 1498 soit remplacé par le suivant :

ARTICLE 13 Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme au présent règlement.

« ADOPTÉE »

**11-06-581 RÈGLEMENT HORS COUR / RÉCLAMATION / 146, 2<sup>E</sup> AVENUE**

CONSIDÉRANT la réclamation d'AXA Assurances inc. d'un montant de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf dollars et deux cents (9 999,02 \$) pour des dommages survenus, à la suite d'un refoulement d'égout, au 146, 2<sup>e</sup> Avenue, le 15 janvier 2011;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des travaux publics;

CONSIDÉRANT l'offre de règlement hors cour de la requérante;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte de rembourser un montant correspondant à 75 % de la réclamation, soit sept mille cinq cents dollars (7 500 \$), conditionnellement toutefois à la signature, par la requérante et son assuré, d'un reçu quittance;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-995;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-06-582 COMITÉ DE SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL / RÉUNION DU 9 MARS 2011**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

D'accepter le procès-verbal de la réunion du Comité de santé et sécurité au travail tenue le 9 mars 2011 et de verser le document susdit aux archives de la municipalité.

« ADOPTÉE »

**11-06-583 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS / EMBAUCHE TEMPORAIRE / JOURNALIER ÉTUDIANT / PÉRIODE ESTIVALE 2011 / MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 11-06-528**

CONSIDÉRANT la résolution 11-06-528;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'en modifier le contenu;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

ET RÉSOLU unanimement

QUE le premier paragraphe de la résolution 11-06-528 soit remplacé par le suivant :

« QUE la Ville entérine l'embauche de M. Vincent St-Aubin à titre de journalier étudiant à compter du 25 mai 2011, pour un maximum de seize (16) semaines, et ce, selon les besoins du service et sans horaire fixe, au salaire prévu à l'annexe D – *Employé étudiant* de la convention collective de travail des employés cols bleus, le tout en conformité avec les termes et conditions énoncés à la convention collective de travail en vigueur ».

« ADOPTÉE »

**11-06-584 OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS / INSPECTION PAR TÉLÉOBJECTIF ET CRÉATION D'UNE BASE DE DONNÉES / CONDUITES D'ÉGOUT ET REGARDS**

CONSIDÉRANT que la Ville, depuis quelques années, fait effectuer une inspection par téléobjectif de ses réseaux d'égouts pour déterminer l'état des conduites et des regards ce qui permet de localiser les tronçons dangereux et ainsi éviter des dommages importants;

CONSIDÉRANT que plusieurs tronçons d'égouts ont été inspectés et qu'il serait opportun de continuer la mise à jour pour faire une analyse plus étendue;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels reçue de la firme Aqua Data pour les relevés, le rapport d'intervention et la mise à jour des données sur le logiciel Canalis;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte l'offre de services professionnels n° 11-031 reçue de la firme Aqua Data pour le diagnostic préliminaire des conduites d'égouts pluviaux avec le système de caméra à téléobjectif Aqua Zoom et la création d'une base de données informatisée, et ce, pour un montant de vingt et un mille huit cent un dollars (21 801 \$), taxes applicables non comprises;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-415-00-445;

Certificat de crédits suffisants émis.

« ADOPTÉE »

**11-06-585 ADJUDICATION DE CONTRAT / APPEL D'OFFRES N° 401-110-11-19 / RÉFECTION DE TÊTES DE REGARDS D'ÉGOUT PAR SCIAGE ROTATIF**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres par voie d'invitation pour la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif, deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes le 31 mai 2011 immédiatement après 14 h;

CONSIDÉRANT qu'après étude et vérification, les soumissions reçues rencontrent les conditions et exigences contenues au document d'appel d'offres n° 401-110-11-19;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénaud Gabriele

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la soumission déposée par le plus bas soumissionnaire, en l'occurrence Précision 2000 inc., 4617, rue Louis-B.-Mayer, Laval (Québec), H7P 6G5, pour la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif, et ce, selon les critères suivants :

- au prix unitaire de mille trois cent vingt-cinq dollars (1 325 \$), taxes applicables non comprises, pour la méthode de coupe circulaire;
- au prix unitaire de mille six cent vingt-cinq dollars (1 625 \$), taxes applicables non comprises, pour la méthode de coupe carrée;

le tout en conformité avec le document d'appel d'offres n° 401-110-11-19;

QUE le directeur des travaux publics, ou toute personne de qui il relève, soit autorisé à signer les réquisitions et les bons de commande se rattachant à la réfection de têtes de regards d'égout par sciage rotatif et qu'il soit également autorisé à effectuer lesdites dépenses jusqu'à concurrence du montant budgété.

« ADOPTÉE »

**11-06-586      AUTORISATION / TRANSMISSION DE PLANS ET DEVIS AU MDDEP / SERVICES  
MUNICIPAUX / PARTIE DE L'AVENUE ANDRÉ-CHARTRAND ET DE LA RUE  
ELMER-LACH / RÈGLEMENT N° 1593**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 1593 décrétant un emprunt de neuf cent soixante et onze mille dollars (971 000 \$) pour la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de construction d'un réseau d'eau potable, d'égout pluvial, d'égout sanitaire, de fondation de rue et de travaux connexes sur une partie de la rue Elmer-Lach et de l'avenue André-Chartrand;

CONSIDÉRANT que les plans et devis de ce projet sont actuellement en préparation;

CONSIDÉRANT qu'une résolution est nécessaire aux fins d'autoriser Genivar inc. à transmettre les plans et devis de ce projet aux fins de l'obtention du certificat d'autorisation à être émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et aussi permettre à la Ville de confirmer qu'elle ne s'objecte pas à la délivrance du certificat d'autorisation à être émis par le MDDEP;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville autorise Genivar inc. à transmettre les plans et devis de ce projet au MDDEP pour l'obtention d'un certificat d'autorisation, conditionnellement à la transmission d'une lettre signée par le greffier qui autorise la transmission des plans et devis, la non-objection de l'émission d'un certificat d'autorisation par le MDDEP ainsi que l'attestation de conformité environnementale du site.

« ADOPTÉE »

**11-06-587      FEUX DE CIRCULATION / INTERSECTIONS DU BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-  
JEUNES AVEC LA SORTIE 3 DE L'AUTOROUTE 540 ET AVEC LA RUE HENRY-  
FORD / DEMANDES / PROTOCOLE D'ENTENTE / ÉTUDES DE CIRCULATION  
RELATIVES AU CARREFOUR GIRATOIRE**

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Ville auprès du ministère des Transports du Québec (MTQ) afin de régler les problèmes de circulation aux abords des intersections suivantes :

- boulevard de la Cité-des-Jeunes et boulevard de la Gare;
- boulevard de la Cité-des-Jeunes et rue Henry-Ford;

CONSIDÉRANT la résolution 09-03-196 en date du 16 mars 2009 demandant au MTQ de préparer un protocole d'entente pour l'installation de feux permanents à l'intersection du boulevard de la Cité-des-Jeunes et du boulevard de la Gare;

CONSIDÉRANT la présentation faite par le MTQ en septembre 2010 sur les différents scénarios possibles pour le réaménagement de ces intersections;

CONSIDÉRANT le document argumentaire du MTQ en date du 30 mai 2011 portant sur les scénarios 1 et 6b;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte le scénario 1 tel que proposé par le MTQ, incluant des feux de circulation à ces deux (2) intersections, et demande leur installation dans les meilleurs délais;

QUE la Ville réitère sa demande pour la préparation d'un protocole d'entente à cet effet;

QUE la Ville requiert du MTQ de compléter les études de circulation relatives au carrefour giratoire qui fait l'objet du scénario 6b pour une décision finale ultérieure.

« ADOPTÉE »

**11-06-588 ORDRES DE CHANGEMENT N° 1 À 4 / TRAVAUX DE PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DES RUES DE BORDEAUX, DU BEAUJOLAIS, DE CHAMPAGNE ET D'AVIGNON / RÈGLEMENT N° 1539**

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Réналd Gabriele

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville prend acte et approuve les ordres de changement n° 1 à 4 reliés au projet « Travaux de pavage, bordures et éclairage des rues de Bordeaux, du Beaujolais, de Champagne et d'Avignon – Règlement n° 1539 » totalisant un montant de sept mille huit cent trente-sept dollars et quatre-vingt-cinq cents (7 837,85 \$), taxes applicables non comprises;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1539.

« ADOPTÉE »

**11-06-589 ADJUDICATION DE CONTRAT CONDITIONNELLE / APPEL D'OFFRES N° VAUM1-030 / CONSTRUCTION D'UNE SECONDE CONDUITE D'AMENÉE EN MILIEUX TERRESTRE ET AQUATIQUE ET D'UNE PRISE D'EAU SUPPLÉMENTAIRE / RÈGLEMENT N° 1498**

CONSIDÉRANT que la Ville a procédé à l'ouverture de deux (2) soumissions, le 22 février 2011, pour des travaux de construction d'une seconde conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique et d'une prise d'eau supplémentaire;

CONSIDÉRANT que le prix de la soumission la plus avantageuse excède de plus de quatre millions de dollars (4 000 000 \$) l'estimation faite par les ingénieurs au dossier;

CONSIDÉRANT que la Ville entreprend ce jour le processus d'adoption d'un règlement d'emprunt supplémentaire afin de financer ces travaux pour tenir compte du montant soumissionné;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire ayant présenté le prix le plus bas peut retirer son offre après cent vingt (120) jours;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire accepte et s'engage à maintenir valide, jusqu'au 31 décembre 2011, son offre sans aucun coût ou frais supplémentaire pour la Ville;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin

ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adjugé à Ali Excavation inc., 760, boulevard des Érables, Salaberry-de-Valleyfield (Québec), J6T 6G4, le contrat pour la construction d'une conduite d'amenée en milieux terrestre et aquatique et d'une prise d'eau supplémentaire, et ce, au coût de dix millions six cent vingt-cinq mille deux cent trente-quatre dollars et vingt-cinq cents (10 625 234,25 \$), incluant les taxes applicables, en conformité avec le document d'appel d'offres n° VAUM1-030, le tout conditionnellement à l'entrée en vigueur du Règlement d'emprunt n° 1498-02 prévoyant les sommes suffisantes pour financer ces travaux conformément à sa soumission datée du 15 février 2011;

Imputation budgétaire : Règlement n° 1498.

« ADOPTÉE »



**11-06-590 CRITÈRES DE PONDÉRATION / CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTISPORTS /  
RÈGLEMENT N° 1601**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir les critères qui seront utilisés dans les évaluations des soumissions ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville approuve et entérine les critères de pondération contenus au document préparé par Dubé Matte / Birtz Bastien Beaudoin Laforest Architectes, en date du 3 juin 2011, qui seront inscrits dans le document d'appel d'offres public n° 202-110-1601-02 à l'égard du projet de construction d'un centre multisports localisé au 3093, boulevard de la Gare, y incluant tous les autres travaux connexes.

« ADOPTÉE »

**11-06-591 CESSION DE PARC / DÉVELOPPEMENTS BANLIEUE-OUEST INC. / PROJET  
DOMICILIAIRE « LES CONDOS DE LA GARE » / LOT 4 847 490**

CONSIDÉRANT que le promoteur Développements Banlieue-Ouest inc. désire céder à la Ville de Vaudreuil-Dorion le lot 4 847 490 en guise de compensation de 10 % pour fins de parc, le tout tel que montré au plan préparé par M. Louis Boudreault, a.g., minute 17149, dossier n° 1308-400, en date du 19 mai 2011;

CONSIDÉRANT que le parc a déjà été approuvé au projet intégré par la résolution 11-05-432;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Ville accepte la cession du lot 4 847 490 du cadastre du Québec d'une superficie de 726,5 mètres carrés, tel que montré au plan préparé par M. Louis Boudreault, a.g., minute 17149, dossier n° 1308-400, en date du 19 mai 2011, en guise de compensation de 10 % pour fins de parc;

QUE tous les honoraires et frais afférents à cette cession soient à la charge du promoteur;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

« ADOPTÉE »

**11-06-592 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1498-02 / AUGMENTATION DE LA DÉPENSE  
ET DE L'EMPRUNT / PRISE D'EAU ET CONDUITE D'AMENÉE**

Le conseiller M. Paul Dumoulin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement n° 1498-01 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de six millions neuf cent soixante-sept mille dollars (6 967 000 \$).

**11-06-593 AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT N° 1564-02 / MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE  
STATIONNEMENT (RMH 330)**

Le conseiller M. Claude Beaudoin donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, il présentera, pour adoption, un règlement modifiant le règlement de stationnement (RMH 330).

**11-06-594 ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1622 / TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION NORD DU VIADUC DE L'AVENUE SAINT-CHARLES SUR L'AUTOROUTE 40 (PHASE 1 DU PROJET DE L'ÉLARGISSEMENT DU VIADUC)**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1622 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1622 intitulé :

« Règlement décrétant une dépense de sept millions six cent soixante-treize mille dollars (7 673 000 \$) et un emprunt de quatre millions quatre cent cinquante et un mille dollars (4 451 000 \$) pour la surveillance des travaux, les honoraires professionnels, les travaux de réaménagement de l'intersection nord du viaduc de l'avenue Saint-Charles sur l'autoroute 40 incluant les travaux de voirie et d'égout pluvial sur l'avenue Saint-Charles, la rue Joseph-Carrier jusqu'à la rue Aimé-Vincent, ainsi que la bretelle de l'autoroute, et ce, jusqu'au chemin Dumberry (phase 1 du projet de l'élargissement du viaduc), y incluant tous les travaux connexes ».

« ADOPTÉE »

**11-06-595 ADOPTION / RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 1629 / CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT ET TRAVAUX CONNEXES / TERRAIN DU GARAGE MUNICIPAL / RUE VALOIS**

CONSIDÉRANT que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil déclarent avoir lu le projet de règlement n° 1629 et renoncent à sa lecture;

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE soit adopté le Règlement n° 1629 intitulé :

« Règlement autorisant les travaux de construction d'un bâtiment sur le terrain du garage municipal sur la rue Valois, y incluant tous les ouvrages connexes et décrétant un emprunt de sept cent cinquante-cinq mille dollars (755 000 \$) à ces fins ».

« ADOPTÉE »

**11-06-596 ADOPTION SECOND PROJET / RÈGLEMENT N° 1275-156 / AGRANDISSEMENT DE LA ZONE I1-131 / AJOUTS USAGES INSTITUTIONNELS, GOUVERNEMENTAUX ET SERVICES AUX ENTREPRISES / PARC INDUSTRIEL JOSEPH-CARRIER**

ATTENDU que la Ville a adopté à une séance tenue le 6 juin 2011 un premier projet de règlement portant le n° 1275-156 modifiant le Règlement de zonage n° 1275;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 20 juin 2011 à 19 h;

Il est  
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin  
ET RÉSOLU unanimement

QUE le second projet de règlement n° 1275-156 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 1275 afin d'agrandir la zone I1-131 à même une partie des zones I1-128 et I1-129 et d'ajouter certains usages institutionnels, gouvernementaux et services aux entreprises »,

soit adopté;

QU'avis soit donné à la MRC de Vaudreuil-Soulanges à l'effet que ce second projet est identique au premier.

« ADOPTÉE »

**11-06-597      AUTORISATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent  
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis  
ET RÉSOLU unanimement

D'entériner l'autorisation accordée par la directrice générale, savoir :

- Installation d'une affiche temporaire sur le terrain vacant du Campus de la Cité-des-Jeunes annonçant le tournoi de volley-ball du Club les Citadins.

« ADOPTÉE »

**11-06-598      PÉRIODE DE QUESTIONS – ÉLUS**

Les membres du Conseil ont maintenant la possibilité de soumettre leurs commentaires ou questions au Conseil.

**11-06-599      PÉRIODE DE QUESTIONS – ASSISTANCE**

Toutes les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

**11-06-600      LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est  
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin  
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin  
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 38 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

---

Guy Pilon, maire

---

Jean St-Antoine, OMA, greffier